



La Chronique de CORBY

Nous voici arrivés à la fin de l'année. Nous vous communiquons, comme habituellement, quelques informations sur la vie de notre village.

Déchetterie - Horaire de fin d'année

La déchetterie sera ouverte

- Samedi 21 décembre 2024 de 9h00 à 11h00
- Samedi 28 décembre 2024 de 9h00 à 11h00

Bureau communal - Horaire de fin d'année

Le bureau communal sera fermé les lundi 23 et 30 décembre 2024

Réouverture le lundi 6 janvier 2025

Heures d'ouverture

Administration communale

Lundi 9h00 à 11h00 et 17h30 à 18h30

Téléphone : 024 433 20 30 – mails : greffe@cronay.ch – bourse@cronay.ch

Résumé des objets soumis au Conseil général de notre commune lors de sa séance du 27 novembre 2024

- **Budget 2025**

Le Conseil général a adopté le budget de fonctionnement pour l'exercice 2025 qui présente un total des charges de fr. 2'032'120.00 et un total des revenus de fr. 1'948'200.00. Il en résulte un excédent des charges de fr. 83'920.00.

Aménagement du territoire

Lors de la séance du mois de juin dernier, le Conseil général a accepté un préavis sur la révision du Plan d'affectation communal (PACOM). La Municipalité a entamé les premières démarches avec le bureau de géomètres Jaquier Pointet afin de préparer un dossier pour examen préalable à présenter au Département général du territoire et logements (DGTL) des instances cantonales. Lors de la première partie d'étude, il est apparu que les règles concernant le dézonage, qui nous avaient épargnées jusqu'à maintenant, s'avèrent plus contraignantes que prévu. La zone à bâtir est légèrement supérieure aux besoins définis par les critères cantonaux (surfaces disponibles, croissance démographique depuis 2008 et directives du plan directeur cantonal). Par conséquent, la Municipalité a décidé de différer de quelques mois l'envoi de demande d'examen préalable pour permettre de communiquer cette nouvelle situation à la population et au Conseil. Les conséquences potentielles concerneraient les parcelles situées tout ou partie en zone à bâtir accolée à la zone agricole qui pourraient être partiellement ou complètement dézonées, repassant ainsi en zone agricole. Les critères précis de dézonage seront définis par le Canton, mais la Municipalité s'engage à faire tout son possible pour minimiser les surfaces à dézoner. Cependant, une révision du plan de zones s'impose à moyen terme afin de répondre aux nouvelles dispositions légales.



Antenne 5 G

La Municipalité a engagé un recours auprès du Tribunal fédéral concernant la mise à l'enquête d'une antenne 5G par Swisscom sur une parcelle privée. Début octobre, le Tribunal fédéral a confirmé que toutes les parties avaient soumis leurs dernières remarques et observations, permettant ainsi de statuer sur cette affaire. Deux issues possibles se dessinent pour la commune : dans le cas d'une victoire, la responsabilité reviendra à Swisscom et au propriétaire de décider de la suite. En revanche, si la commune perd le recours, elle devra assumer les frais de procédure et procéder à la levée des oppositions. Dans ce dernier scénario, la Municipalité va informer la population par le biais d'un tout-ménage avec la marche à suivre pour d'éventuelles nouvelles oppositions.

Changements au sein de la Municipalité

Monsieur Rodrigue Brodard, vice-syndic et municipal depuis 13 ans et demi a décidé de démissionner de la Municipalité au 31 décembre 2024. Cette décision a été annoncée lors du Conseil général de juin dernier. La Municipalité tient à remercier Monsieur Brodard par le biais du journal communal pour tout le travail fourni au sein de l'exécutif depuis juin 2011. Dès le début de son mandat, Monsieur Brodard a assumé avec sérieux les tâches confiées par les citoyennes et les citoyens de notre commune en prenant la responsabilité des bâtiments, des parcs et promenades, de la police des constructions et des affaires sociales. Parmi ses nombreuses réalisations, la création de quatre appartements dans l'ancienne laiterie, l'aménagement de places de parc au terrain de football, la création du fournil sous le collège, l'amélioration de la place de jeux et la rénovation complète de l'ancienne grange de la cure avec la création de deux appartements. A cela s'ajoutent les innombrables projets plus modestes mais tout aussi essentiels, demandant de l'énergie, du temps et des compétences. Sa vision rapide, claire et franche a toujours été une force appréciée par ses collègues. Pour honorer son dévouement, un repas a été organisé en son honneur en novembre dernier. La Municipalité lui souhaite une excellente retraite active. A partir du 1^{er} janvier 2025, Monsieur Norbert Sauser, élu tacitement le 12 août dernier, rejoindra la Municipalité. Nous lui adressons nos meilleurs vœux de succès dans la prise de ses nouvelles fonctions.

La Municipalité

Compteurs d'eau

La moitié des compteurs mécaniques de relevé de la consommation d'eau potable ont été changés et remplacés par des modèles radios bien plus précis, qui peuvent être relevés à distance. Le solde sera changé en 2025 et 2027.

La facturation a été décalée de la fin juin à la fin novembre, afin de respecter les lois cantonales et fédérales, qui exigent un suivi précis entre l'achat de l'eau et sa revente aux habitants de la commune.

Ces mesures permettront une meilleure détection des pertes d'eau.

Nous vous rappelons également que le branchement aux hydrantes est soumis à autorisation. L'usage d'un clapet anti-retour est obligatoire, tant sur les hydrantes que sur les installations provisoires de chantier.

Plan Energie et Climat Communal (PECC)

La commune de Cronay a reçu un retour positif du Canton concernant le rapport du PECC. Le Canton souligne la qualité du travail effectué. Un premier versement couvrant une partie des frais d'étude nous est déjà parvenu. Quelques modifications et ajustements sont toutefois encore nécessaires avant que le Canton ne valide définitivement le rapport PECC. La municipalité et la commission vont se rencontrer pour effectuer les ultimes corrections.

La municipalité remercie les membres de la commission pour leur engagement, qui va donc se poursuivre lors de la réalisation du PECC.

Éclairage public

Depuis l'hiver 2022, la commune de Cronay a mis en œuvre le programme de Romande Energie permettant le déclenchement de l'éclairage public entre 23h00 et 4h55.

La volonté au niveau législatif tend à une modification de cet horaire de déclenchement, soit de prolonger l'éclairage nocturne avec une extinction à 24h00. Les communes traversées par des axes routiers ont appuyé dans ce sens.

Ainsi, Romande Energie a décidé d'appliquer un horaire adapté, soit un déclenchement de 24h00 à 4h55.

Cette programmation s'étendra à toutes les communes et toutes les installations utilisant ce programme d'éclairage, comme Cronay, sans frais.

La modification d'horaire d'extinction de l'éclairage public sera effective au 17 décembre 2024.

Pensez à vous munir d'une lampe de poche et portez des vêtements réfléchissants lors de vos déplacements nocturnes.

Prévention cambriolages

La police observe régulièrement une hausse des cambriolages dans la période qui suit le passage à l'heure d'hiver. En effet, les cambrioleurs et cambrioleuses profitent de l'obscurité qui arrive alors que vous êtes encore en dehors de votre logement pour agir discrètement. Nous vous invitons à consulter l'article que vous pouvez retrouver sur leur site internet en suivant le lien : <https://votrepolice.ch/criminalite/cambriolages/> afin de prendre connaissance des trois niveaux de mesures de protection que vous pouvez mettre en place pour leur rendre la tâche plus ardue.

Recensement des chiens

En application de l'article 9 de la Loi sur la police des chiens du canton de Vaud du 31 octobre 2006, la Municipalité informe les propriétaires ou détenteurs de chiens qu'ils sont tenus de déclarer au greffe municipal, **jusqu'au 28 février 2025 au plus tard** :

- **Les chiens acquis ou reçus en 2024**
- **Les chiens nés en 2024 et restés en leur possession**
- **Les chiens morts, vendus ou donnés en 2024, pour radiation**
- **Les chiens qui n'ont pas encore été annoncés**

Les chiens inscrits en 2024 et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office.

Il est rappelé que **toute acquisition et naissance** de chiens en cours d'année doit être annoncée **dans les 15 jours au greffe municipal**.



Les chiens doivent être identifiés au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire.

La détention d'un chien potentiellement dangereux est soumise à autorisation du département en charge des affaires vétérinaires.

Qualité de l'eau potable en 2024

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11) et en qualité de distributeur d'eau, nous sommes tenus d'informer les consommateurs au moins une fois par année au sujet de la qualité de l'eau potable.

Provenance

L'eau alimentant le réseau communal provient exclusivement du réseau de l'Association d'amenée d'eau La Menthue. En cas d'interruption ou besoin, la redondance est assurée via le réseau de la SAGENORD.

Traitement

La station de pompage des Biolles est équipée à sa sortie, d'un appareil d'irradiation UV. Le réservoir de Grand Bois, sur la commune d'Essertines-sur-Yverdon, est équipé, en entrée, d'un appareil de désinfection par injection d'eau de javel.

Contrôles sanitaires

Le suivi de la qualité de l'eau potable distribuée comporte 2 prélèvements par année effectués par l'Association intercommunale d'amenée d'eau La Menthue (AIAEM).

Bactériologie

Aucun dépassement des valeurs maximales n'a été observé concernant les analyses microbiologiques.

Paramètres physico-chimiques (*ressortant de l'analyse complète dans le réseau de distribution*)

La valeur du métabolites R 471811 du fongicide chlorothalonil dépasse de la valeur maximale admise de 0.1 µg/l. L'AIAEM et la Municipalité vont surveiller dans le cadre de l'autocontrôle l'évolution de cette valeur et étudier les solutions applicables.

Dureté totale : 29.5°F, soit une eau moyennement dure

Température moyenne	15°C	pH	7.58
Calcium	88.9 mg/l	Chlorures	5 mg/l
Magnésium	19.4 mg/l	Nitrates	17.8 mg/l
Sodium	4.4 mg/l	Sulfates	16.7 mg/l
Métabolites du chlorothalonil R 471811	0.4205 µg/l	Métabolites du chlorothalonil R417888	0.0285µg/l

Informations utiles

En cas de questions supplémentaires, Philippe Zuppinger, municipal, se tient à votre disposition au **078 707 28 31**

En cas de problèmes, fuites ou accidents, le service de piquet est atteignable au **079.515.63.16**, M. Jérôme Thomas.

Défibrillateur

La commune a installé un système de gestion de l'urgence, un défibrillateur à la pointe de la technologie. Il se trouve dans le hall d'entrée à l'administration communale, place de l'Eglise 2 et il est accessible par tous 24/24 afin que chacun puisse l'utiliser en cas d'urgence.

Procédure :

- Prendre le défibrillateur équipé de son système d'appel du 144 et aller jusqu'à la victime.
- Pour appeler le 144, appuyer sur le bouton d'appel du système (en trois langues).
- Appuyer sur le bouton marche (vert) du défibrillateur et suivre les instructions. Ce système vous connecte dès pression sur le bouton d'appel à la centrale 144.
- La centrale guide les premiers intervenants par un soutien vocal d'un professionnel du 144.
- Après analyse avec le professionnel du 144, si nécessaire :
- Appuyer sur le bouton marche (vert) du défibrillateur et suivre les instructions.



Frelon asiatique

COMMENT LE RECONNAITRE ?



COMMENT RECONNAITRE LES NIDS PRIMAIRES ?
 Forme plutôt ronde, jusqu'à la taille d'un ballon de foot, Emplacement dans buissons, garage, couvert, etc. Aller-retour d'insectes à un point fixe



COMMENT RECONNAITRE LES NIDS SECONDAIRES ?
 Forme de goutte, peut atteindre le diamètre de 80 cm, Localisation dans canopée des arbres à > 20m de hauteur, mais également proche du sol (buissons, haies, etc.).



COMMENT SE PROTEGER ?

Ne pas s'approcher d'un nid actif
 Se tenir à distance minimale de 15 mètres du nid
 Sensibiliser les enfants
 Inspecter périodiquement son environnement, annoncer

COMMENT REAGIR LORS D'UNE ATTAQUE ?

Rester calme
 Eviter les mouvements brusques
 S'éloigner rapidement le plus loin possible du nid
 Ne pas rester groupés

QUE FAIRE APRES UNE ATTAQUE ?

Se mettre au repos
 Si la piqûre a eu lieu sur la main, retirer montre, bagues et bracelets
 Nettoyer la plaie à l'eau savonneuse
Appeler le 144 à la suite d'une attaque massive ou présence de tout symptôme évoquant un choc allergique (difficulté à respirer, démangeaisons, gonflement du visage, malaise, nausées,...).

Annonces et infos sur
www.frelonasiatique.ch



Nos remerciements vont à toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce dépliant.
 2024_04_26_v5_fva_sveitinger.q
www.apiculture.ch



Soutien de la lutte sur
www.stopfrelons.ch



STOP AU



FRELON ASIATIQUE

(*Vespa velutina*)

Nous avons besoin de votre aide !

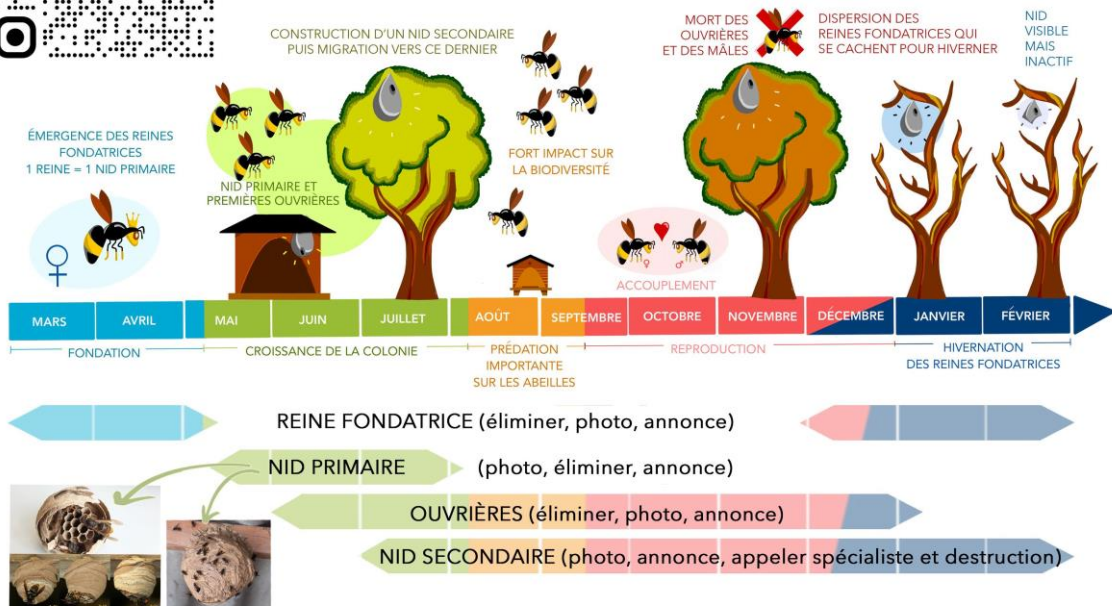


Fédération Vaudoise des sociétés d'Apiculture et la Task Force Vaud



Que faire en cas d'observation ?

Annonces sur www.frelonasiatique.ch
 Merci de votre collaboration !



Infographie fortement inspirée de celle publiée par la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Centre-Vall de Loire (F). Merci

Arnaques ciblant les personnes âgées



ATTENTION !

Ne donnez ni vos cartes bancaires, ni vos codes PIN à qui que ce soit, pas même un banquier ou un policier qui vous appelle par téléphone ou qui se présente à votre domicile.

Même s'il ou elle vous montre une carte de police ou un brassard de couleur.

La police ou votre banque n'agissent pas ainsi. Et si ça vous arrive, appelez le 117.

Plus d'infos sur votrepolice.ch

Commande groupée de mazout

La commune a pour habitude depuis plusieurs années de proposer une commande groupée de mazout de chauffage.

Auparavant, un tous-ménages était distribué. Depuis 2023, nous informons uniquement les personnes qui ont passé commande par ce biais durant les 5 dernières années.

Les personnes qui n'ont pas été contactées cette année et qui souhaitent être sur la liste pour recevoir un bulletin de commande, bien sûr sans aucune obligation et sans engagement de leur part, peuvent s'adresser à l'administration communale pour s'inscrire.

Recrutement SDIS Nord Vaudois

**Les sapeurs-pompiers
ont besoin de vous !**



**Devenez volontaire
maintenant !**



Rejoignez-nous !



Rue de l'Arsenal 8
1400 Yverdon-les-Bains
sdisnv.ch
info@sdisnv.ch

8 points de départ garantissent la sécurité des 40 communes
du SDIS Nord vaudois



Bois de feu

Les personnes qui souhaitent acheter du bois de feu peuvent s'inscrire auprès de l'administration communale au moyen de ce bulletin, jusqu'au 15 janvier 2025.

✂-----

Bois de feu - Quantité désirée : stères en bouts de 4 à 6 mètres

Nom : Prénom :

Tél. : Signature :

Coup de balai



Rendez-vous à 13h30 sur le parking de la grande salle.
Le ramassage sera suivi d'une collation servie et offerte par la commune.



L'association des paysannes vaudoises groupe de Valeyres-sous-Ursins

vous invite à participer à la conférence donnée par Unisanté le

Jeudi 10 avril 2025 à 19h00
Salle de paroisse de Pomy

Sensibilisation de proximité sur le dépistage du cancer

Un cancer découvert au début de la maladie augmente les chances de guérison.

Vous êtes toutes et tous les bienvenus à cette conférence.

Informations de la jeunesse

La jeunesse vous remercie d'être venus aussi nombreux à ses manifestations 2024, en particulier pour ses 135 ans !

Nous vous souhaitons de belles fêtes et une bonne année 2025 !

Au plaisir de vous voir l'an prochain

La jeunesse

Calendrier des manifestations

22.12.2024 à 10h30 Culte à Valeyres
24.12.2024 à 17h30 Veillée de Noël avec cène à Gressy
25.12.2024 à 10h30 Culte de Noël avec cène à Cuarny
29.12.2024 à 10h30 Culte sous-régional Menthue à Bioley-Magnoux
05.01.2025 à 10h00 Culte avec cène à Pomy
12.01.2025 à 10h00 Culte à Ependes
18.01.2025 à 10h30 Culte à Gressy, salle paroisse
26.01.2025 à 10h00 Culte à Yvonand
02.02.2025 à 10h00 Culte à Ursins
09.02.2025 à 10h00 Culte à Cuarny
16.02.2025 à 9h00 Culte à Cronay
23.02.2025 à 10h00 Culte à Valeyres
02.03.2025 à 9h00 Culte à Pomy
29.03.2025 à 13h30 Rendez-vous au terrain de foot pour l'opération Coup de balai 2025
10.04.2025 à 19h00 Sensibilisation de proximité sur le dépistage du cancer, APV

Nous vous souhaitons de belles Fêtes de fin d'année et à chacune et chacun nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité pour 2025

